

Claude Panaccio

Professeur de philosophie, Université du Québec à Trois-Rivières

(1984)

“Problématiques de l’analyse des idéologies”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jmt_sociologue@videotron.ca

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Claude PANACCIO
Université du Québec à Trois-Rivières

“Problématique de l’analyse des idéologies”. Un article publié dans l’ouvrage sous la direction de Claude Panaccio, L’idéologie et les stratégies de la raison. Approches théoriques, épistémologiques et anthropologiques, pp. 35-65. Montréal : Éditions Hurtubise HMH, ltée, 1984, 236 pp. Collection : Brèches.



Courriel : Claude_Panaccio@UQTR.CA

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.
Pour les citations : Times 10 points.
Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5’’ x 11’’)

Édition numérique réalisée le 4 novembre 2004 à Chicoutimi,
Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



Table des matières

Introduction

1. Contribution a la critique de l'analyse des idéologies
2. Reconstruction de la problématique
 - 2.1 Objectifs et point de départ
 - 2.2 La notion de croyance
 - 2.3 Systèmes idéologiques
 - 2.4 Relations empiriques
 - 2.4.1 Adhérer (ADH)
 - 2.4.2 Véhiculer (VEH)
 - 2.4.3 Diffuser (DIF)
 - 2.5 Analyse interne et analyse externe
 - 2.5.1 L'analyse interne
 - 2.5.2 L'analyse externe

Introduction

[Retour à la table des matières](#)

Depuis quelques années, déjà, je déambule, un peu médusé, dans les méandres de cette immense littérature théorique consacrée aux idéologies ¹ et j'en conserve des impressions mêlées, plutôt ambivalentes. D'une part, je suis fasciné: il y a là, en sémiologie, en sociologie, en philosophie, en anthropologie, en psychologie, dans toutes les sciences humaines finalement, à l'intérieur comme à l'extérieur du marxisme, un énorme travail discursif et rationnel pour tenter de comprendre quelque chose à des questions telles que: de quelle façon les humains se représentent-ils leur organisation sociale (politique, économique...) ou tel de ses aspects? Quel rôle ces représentations ou ces justifications jouent-elles relativement aux rapports sociaux eux-mêmes: contribuent-elles à les modifier? à les reproduire? sont-elles simplement des effets de surface? Nous avons depuis plus d'un siècle accumulé sur ces questions et d'autres connexes une foule de données, de discours et de théories plus ou moins englobantes. Il se passe là des choses tout à fait excitantes.

Mais je ressens aussi un vif malaise. J'ai souvent l'impression, en fouinant dans cette littérature passionnante, d'un incroyable imbroglio conceptuel et je me pose des questions naïves: de quoi parle-t-on au juste? sur quels points exactement y a-t-il désaccords? et de quelle sorte de désaccords s'agit-il? C'est

¹ Voir les bibliographies compilées dans N. BIRNBAUM (1960), C. SAVARY (1975) et, pour l'étude des idéologies au Québec, D. MONIÈRE / A. VACHET (1980).

dans l'espoir de contribuer un peu au débroussaillage de ces questions que je voudrais tenter ici, tant bien que mal, une reconstruction de la problématique de l'analyse des idéologies.

J'endosse au départ le projet d'une approche scientifique des phénomènes idéologiques. Je sais bien que les critères de scientificité font partout problème, surtout en sciences humaines, mais je me contente pour l'instant de dire qu'à mes yeux, l'exigence de scientificité, c'est essentiellement:

- une exigence de précision et de rigueur dans la construction de l'appareil conceptuel;
- une exigence d'empiricité, c'est-à-dire de testabilité de certains au moins des énoncés produits par l'analyste d'idéologies.

L'exposé comportera deux parties. J'essaierai d'abord, par quelques remarques sommaires et un peu décousues, d'expliquer pourquoi je suis en général insatisfait du degré de scientificité des approches actuelles de l'idéologie. Je proposerai ensuite une série de définitions que je voudrais relativement précises et qui devraient permettre de formuler de façon plus nette les questions qui se posent à l'analyste d'idéologies, d'élaborer en particulier ce que j'appelle une problématique de l'analyse d'idéologies centrée autour de la distinction entre analyse interne et analyse externe.

1.

Contribution à la critique de l'analyse des idéologies

[Retour à la table des matières](#)

De façon générale, les discours théoriques sur les idéologies fonctionnent avec des catégories conceptuelles extrêmement floues qui, en outre, varient énormément d'un auteur à l'autre. Considérons par exemple le concept central, celui d'« *idéologie* », et posons-nous la question de sa *définition*: qu'est-ce que cela, une idéologie? On dénicherait facilement, dans la littérature accrédité-

tée, trente, quarante, cinquante définitions différentes et non-équivalentes ². C'est dire que non seulement les auteurs sont en désaccord quant aux thèses empiriques, mais qu'en réalité ils *ne parlent pas de la même chose*.

Une définition scientifique n'est pas une thèse empirique susceptible d'être vraie ou fausse mais une *stipulation*, une convention relative à l'usage d'un certain terme. Idéalement, la définition du mot « idéologie » stipulerait les conditions nécessaires et suffisantes auxquelles devra satisfaire un objet quelconque pour être appelé « *idéologie* ». C'est là matière à décision; et une telle décision se discute en termes d'avantages et d'inconvénients (par exemple pour la recherche pu pour la construction de théories) et non pas en termes de vérité ou de fausseté. Habituellement, les analystes d'idéologie ne distinguent pas de façon suffisamment nette ce qui, dans leur discours, relève de stipulations terminologiques (les définitions) et ce qui détient le statut de thèses empiriques, testables en principe. De sorte que non seulement les définitions varient, mais en outre il est pratiquement impossible de démarquer les divergences simplement terminologiques des désaccords empiriques.

Comparons, à titre d'exemples, les définitions - assez typiques - proposées par Larrain (1979) et Rocher (1969):

Pour qu'il y ait idéologie, les deux conditions posées par Marx devraient être satisfaites: l'occultation objective des contradictions et l'intérêt de la classe dominante.

(Larrain, 1979, p. 210; ma traduction.)

...les sociologues contemporains emploient généralement ce terme «idéologie» pour désigner un système d'idées et de jugements, explicite et généralement organisé, qui sert à décrire, expliquer, interpréter ou justifier la situation d'un groupe ou d'une collectivité et qui, s'inspirant largement de valeurs, propose une orientation précise à l'action historique de ce groupe ou de cette collectivité.

(Rocher, 1969, pp. 100-101; c'est l'auteur qui souligne.)

La définition de Larrain est centrée autour de deux concepts clés - « occultation » et « intérêt de la classe dominante » -qui sont totalement absents chez Rocher. Les deux définitions ne sont pas synonymes et on ne peut pas présupposer qu'elles s'appliquent exactement aux mêmes objets. Ce n'est pas que l'un des deux auteurs se trompe et que l'autre ait raison: puisqu'il s'agit ici de définitions, c'est tout simplement 'que l'un et l'autre ne parlent pas la même chose. La divergence porte sur la façon d'employer *un certain mot*.

² Sur les diverses définitions du mot «idéologie», voir, entre autres, A. NAESS (1956) et C. PANACCIO (1979b).

Ce qui est en cause, ce n'est pas un désaccord quant à ce qui se passe réellement dans l'univers social; c'est, dirait-on, une espèce de lutte pour l'appropriation du mot « idéologie ». Quant à reconnaître l'enjeu exact de cette lutte, ce n'est pas chose facile, tant les auteurs sont avares d'explications à ce propos. Un point cependant semble clair: l'opposition terminologique entre Larrain et Rocher manifeste une divergence entre ceux qui recherchent dans le concept d' « idéologie » un instrument évaluatif ou critique et ceux qui veulent plutôt un concept évaluativement neutre, un usage d' « idéologie » tel que l'objet dénoté par ce mot ne soit pas par *définition* quelque chose qu'il faille dénoncer. Pour ma part, il m'apparaît que si nous sommes en quête d'une approche scientifique des idéologies, alors en effet il convient d'éviter de choisir, pour le concept central, une acception péjorative. Cela ne signifie nullement que je sois opposé à toute dénonciation ou à toute critique des idéologies, bien au contraire. Je dis seulement que la critique des idéologies ne fait pas en droit partie intégrante de l'analyse scientifique et qu'il n'y a par ailleurs aucun intérêt -intellectuel du moins- à fonder une dénonciation sur les vertus péjoratives d'un mot magique.

Je me résume. À parcourir la littérature pertinente, nous rencontrons quant à la définition terminologique du mot « idéologie »:

- 1) une très grande diversité;
- 2) une démarcation insatisfaisante entre les énoncés analytiques (ceux qui sont reconnus vrais par définition) et les autres, notamment les énoncés empiriques;
- 3) beaucoup de confusion quant à ce qui, exactement, est en cause dans les divergences terminologiques;
- 4) une interférence continue entre une entreprise critique de dénonciation politique et une entreprise scientifique qui prétend à la neutralité évaluative.

Mais il y a pire. Même si on fait abstraction de la pluralité des définitions et si on regarde séparément chacune d'entre elles, on s'aperçoit que pratiquement aucune ne satisfait, même de loin, aux exigences minimales de précision d'une définition scientifique. Les expressions qui y figurent sont généralement très vagues et leurs conditions d'application énigmatiques. En outre, les termes, une fois définis, sont très souvent utilisés de façon inconséquente.

Reprenons, par exemple, la définition de Rocher (1969), citée plus haut. L'idéologie y est d'abord caractérisée comme un « système d'idées et de

jugements ». Fort bien, mais qu'est-ce, dans ce contexte, qu'une *idée*? Est-ce une réalité psychologique ou une entité purement sémantique? Et qu'est-ce qu'un *jugement*? S'agit-il d'une phrase? d'une proposition? d'un acte illocutoire? d'un acte psychologique individuel? Comment en outre reconnaître un *système* d'idées et de jugements? Ces questions délicates ne font chez l'auteur l'objet d'aucun développement et, notons-le, elles ne concernent encore que les tout premiers mots de la définition. Le reste est à l'avenant. Ainsi, pour être qualifié d'« idéologie », le système, nous apprend-on encore, doit être *explicite*: est-ce à dire que chaque idée ou jugement appartenant à ce système doit avoir été explicitement formulé quelque part? ou bien que les règles du système doivent être clairement connues? et de qui? Le système, ajoute l'auteur, doit, entre autres choses, « s'inspirer largement de valeurs »: mais qu'est-ce ici que cette relation *d'inspiration*? comment la repère-t-on? comment s'exprime-t-elle?

Inutile d'insister. On aura saisi, je pense, le genre de préoccupations sur lesquelles je voudrais attirer l'attention. Qu'on ne s'y méprenne d'ailleurs pas: le cas de M. Rocher n'est nullement isolé et je ne l'ai pas choisi pour dénoncer l'incurie d'un auteur en particulier. Au contraire, la définition qu'il nous propose est une des plus claires que j'aie pu trouver, son approche une des plus intéressantes. C'est tout le discours socio-sémiologique sur les idéologies qui se complaît encore dans des rhétoriques vaseuses. Et si l'on peut admettre, en tenant compte de la complexité des sujets en cause, qu'il ne pouvait de prime abord en aller autrement, il est aujourd'hui grandement temps de développer des instruments conceptuels plus affinés et mieux formalisés. Je ne nie pas l'extraordinaire intérêt heuristique des recherches qui ont cours sur les idéologies. Je dis que nous sommes encore très loin de la précision qu'on peut attendre d'une approche qui se prétend scientifique et qu'il y a lieu maintenant de continuer nos démarches avec plus de minutie.

D'autant plus que l'imprécision en l'occurrence est loin d'être inoffensive. Les faux problèmes abondent, d'inextricables confusions engendrent des dissensions virulentes où la naïveté le dispute à la roublardise et où les enjeux théoriques cèdent le pas aux slogans et aux anathèmes. Au total: un déplorable gaspillage d'énergie, un laxisme méthodologique qui souvent frise la mystification, un détournement de la recherche empirique au profit de spéculations vagues et d'évaluations dogmatiques.

Le caractère flou des définitions du mot « idéologie » fait qu'en général on ne sait plus trop de quelle sorte d'objets empiriques il est question. On parle indifféremment d'idées, de croyances, de modes de pensée, de représentations, d'images, de mythes, de concepts, de discours, d'attitudes, de normes, de valeur, et quoi encore? Autant d'expressions qui ne sont nullement équivalentes et dont chacune d'ailleurs est fort ambiguë. Les idéologies sont-elles des réalités psychologiques, par exemple des attitudes? Sont-elles plutôt d'ordre

linguistique, comme des ensembles de phrases? S'agit-il d'entités intensionnelles abstraites, des concepts au sens de Frege / Church ³ ? ou d'objets sociologiques comme des institutions, des règles sociales, des instances de la formation sociale? Doit-on tout simplement les chercher parmi les entités matérielles observables, ou résident-elles plutôt dans cette boîte de Pandore qu'on appelle l' « inconscient »?

Les théoriciens de l'analyse des idéologies se soucient rarement d'approfondir systématiquement ces questions élémentaires ⁴, ce qui donne lieu à des énigmes déroutantes. Ansart (1977), par exemple, définit l'idéologie comme

ce système de pensées, de croyances et de normes qui participe constamment à la régulation sociale et qui est reproduit, dans une large mesure, inconsciemment par chacun d'entre nous (p. 47).

Mais le même auteur affirme aussi, sans broncher, que « l'idéologie est un langage... » (ibid., p. 213). D'où il faudrait conclure, semble-t-il, que certains langages au moins (les idéologies) sont en même temps des « systèmes de pensées, de croyances et de normes... ». Or le moins qu'on puisse dire est qu'une telle identification ne va pas de soi: comment se représente-t-on qu'un langage soit un « système de pensées »? Revient-on ici à la célèbre hypothèse de Sapir/Whorf? Ou s'agit-il de tout autre chose? Mais de quoi?

Le plus bel exemple que je puisse donner de ces interminables débats que suscite l'ambiguïté souvent inaperçue de termes sémantico-psychologiques comme « idée », « pensée », « croyance ». « jugement », c'est la dispute qui, depuis plus d'un siècle, entoure la question de l'efficace des idées. Il vaut la peine de s'y arrêter brièvement. En 1830, le « positiviste » Auguste Comte affirmait sans ambages que « les idées gouvernent et bouleversent le monde, ou, en d'autres termes, que tout le mécanisme social repose finalement sur des opinions ⁵ ». En 1845, dans *L'Idéologie allemande*, Karl Marx et Friedrich Engels, nettement plus matérialistes, déclaraient quant à eux: « Ce n'est pas la conscience qui détermine la vie, mais la vie qui détermine la conscience ⁶ »; les « idées », les « représentations », la « pensée des hommes » leur apparaissaient comme « l'émanation directe de leur comportement matériel ⁷ ». Régulièrement depuis, la question est reprise et ressassée: les idées mènent-elles le monde, ou le monde détermine-t-il les idées? D'aucuns voudraient même y voir la manifestation d'un éternel différend entre les idéalistes

³ Voir G. FREGE (1971) et A. CHURCH (1956).

⁴ Signalons cependant une exception remarquable: A. NAESS (1956), dans le prolongement duquel je voudrais inscrire ma propre entreprise.

⁵ A. COMTE (1830), p. 40

⁶ K. MARX, F. ENGELS (1966), p. 37.

⁷ Ibid., p. 35

conservateurs et les matérialistes révolutionnaires. Mais, éternelle ou pas, l’énigme embarrasse tout le monde. Les matérialistes eux-mêmes, si révolutionnaires fussent-ils, n’ont pu s’empêcher de concéder aux idées « une autonomie relative » et une efficacité réelle qu’ils se sont empressés d’imputer à la « matérialité des idéologies ⁸ ». Quant aux idéalistes, ils sont, paraît-il, devenus herméneutes et s’efforcent maintenant, en scrutant le vécu, de comprendre comment il se peut que l’imaginaire idéologique soit « instauration de la réalité ⁹ ».

Il faut reconnaître que ces discussions un peu oiseuses ont en cours de route attiré l’attention sur nombre de phénomènes socialement importants. Mais, en l’absence d’une analyse précise du statut des « idées », elles tournent très souvent au quiproquo pur et simple. Pour repérer des rapports de *causalité*, il faudrait, ne serait-ce qu’indirectement, pouvoir identifier les objets empiriques que l’on voudrait ainsi mettre en relation. Si par exemple les idées sont conçues comme des objets intensionnels abstraits, des concepts ou des contenus propositionnels, alors elles ne sauraient être ni la cause, ni l’effet de quelque événement empirique que ce soit, puisque, dès lors, elles ne sont pas de même type logique que les événements empiriques. Des énoncés comme « le nombre deux est une des causes de la Révolution française » ne sont ni empiriquement vrais ni empiriquement faux: ils sont logiquement mal formés et par conséquent absurdes, ils commettent ce que Ryle appelle un « *category-mistake* ¹⁰ ». Si d’autre part on appelle « idée » un acte ou une attitude localisable dans l’espace-temps, alors les idées, prises en ce sens, appartiennent d’emblée à l’univers empirique et sont donc, par définition, susceptibles d’être des causes aussi bien que des effets.

Le débat *de principe* sur la possibilité d’établir des relations de causalité entre les idées et le monde empirique repose ainsi tout entier sur l’analyse conceptuelle des notions d’« idée », d’« empiricité » et de « causalité ». Dès qu’on aura élucidé ces notions de façon précise, établi entre leurs diverses significations les distinctions qui s’imposent, et opté, par décision terminologique, pour l’une ou l’autre acception, *ipso facto* la question sera résolue. C’est alors seulement qu’on sera en mesure de formuler, quant au rôle des idées dans la vie sociale, des hypothèses empiriques testables. Pour l’instant, le recours continuel à un vocabulaire sémantico-psychologique notoirement ambigu et non-analysé continue d’engendrer imbroglie par-dessus imbroglie et s’accompagne obligatoirement de lacunes profondes dans l’élaboration de procédures empiriques pour tester les hypothèses des analystes d’idéologies.

⁸ Voir notamment L. ALTHUSSER (1970).

⁹ F. DUMONT (1974), p. 48.

¹⁰ G. RYLE (1949), pp. 17 et ss.

2.

Reconstruction de la problématique

2. 1 Objectifs et point de départ

[Retour à la table des matières](#)

Pour tenter de contribuer modestement à cet immense effort de clarification conceptuelle que requiert aujourd'hui la pratique de l'analyse des idéologies, je voudrais suggérer une série de définitions terminologiques. Elles pourraient être considérablement affinées, retravaillées, voire remplacées par d'autres, je ne les propose ici que pour fins d'étude. Prises collectivement, elles illustrent un type d'entreprise intellectuelle qui fait cruellement défaut aux approches contemporaines de l'idéologie: le bricolage linguistique. Les langues naturelles peuvent être vues comme des instruments sociaux qui permettent aux humains de se repérer dans leur environnement et de communiquer entre eux. Ce sont des outils complexes et polyvalents qui, pour telles ou telles fins, se prêtent à l'amélioration. On leur greffe continuellement, ici et là, des vocabulaires spécialisés; en certains cas même on leur substitue des langages artificiels construits pour les besoins de la cause. L'histoire des sciences, comme celle des religions, est, pour une large part, affaire de prothèses linguistiques.

Les définitions que je proposerai ici visent à fournir un cadre linguistique pour la formulation d'hypothèses, voire de théories explicatives. Pour être adéquat, ce cadre devrait identifier les relations (logiques) qui unissent entre eux les principaux concepts de l'analyse d'idéologies et celles qui rattachent ces concepts à d'autres domaines disciplinaires. Il devrait en outre suggérer des voies pour l'interprétation empirique des hypothèses et permettre d'ordonner plus systématiquement les principales questions qui se posent à l'analyste d'idéologies.

Je n'entreprendrai pas de définir le mot « idéologie » lui-même. Au terme d'une démarche que je ne reprendrai pas ici, j'en ai proposé ailleurs une définition informelle et préthéorique, dont je partirai maintenant pour lui

substituer un réseau définitionnel beaucoup plus serré, dans lequel le substantif « idéologie » ne trouvera pas place. Cette définition était à peu près la suivante:

Une idéologie est un système de croyances partagées par les membres d'au moins un groupe social et leur permettant de justifier des institutions ou des entreprises sociales ¹¹.

J'en examinerai surtout les notions de « système de croyances » et de « justifications », laissant à la sociologie générale de clarifier le sens exact des expressions « groupe social » et « institutions ou entreprises sociales », qui ne seront utilisées ici qu'à titre de termes primitifs non-définis.

2.2 La notion de croyance

[Retour à la table des matières](#)

On a vu qu'une bonne proportion des confusions conceptuelles dans lesquelles s'enlise régulièrement l'analyse des idéologies tient à l'ambiguïté des termes sémantico-psychologiques comme « croyance », « idée », « pensée », « représentation » ... qui servent à mettre en relation des contenus sémantiques abstraits, notamment des contenus propositionnels, avec des êtres empiriques - des êtres humains surtout - qui entretiennent à l'endroit de ces contenus certaines attitudes déterminées. De telles expressions sont équivoques parce qu'elles dénotent tantôt les contenus et tantôt les attitudes: si Noé croit qu'il pleut, on pourra dire, selon certains usages, que la croyance de Noé est le contenu propositionnel « il pleut » et, selon certains autres, que la croyance de Noé est son attitude envers ce contenu. Lorsque par exemple on parle d'une « croyance fausse », on veut dire que le contenu propositionnel est faux; lorsqu'on parle d'une « croyance sincère », on veut dire que l'attitude est

¹¹ Voir C. PANACCIO (1979b). La formulation originale se lisait en fait comme suit: « Une idéologie est un système de croyances, auxquelles adhère au moins un groupe social donné, ayant collectivement trait à la situation sociale de ce groupe et permettant selon lui de justifier des institutions ou des entreprises sociales » (p. 69). Robert Nadeau m'a, à juste titre, fait remarquer que cette définition gagnerait à être simplifiée par la suppression de la clause « ayant collectivement trait... » qui, pour l'essentiel, est redondante. J'ai aussi, comme on le voit, procédé à quelques autres retouches mineures. Ni dans la version originale, ni dans la version modifiée, la définition ne fait allusion au caractère mystificateur de l'idéologie (distorsion, occultation...): je préfère ne pas traiter comme analytique l'énoncé « toute idéologie est mystificatrice », ce qui n'implique nullement que je tiens cet énoncé pour faux (à ce sujet, voir C. PANACCIO, (1979b) pp. 66-69).

sincère. C'est précisément cette ambiguïté qui égare souvent les discussions sur la causalité idées/monde ou sur des problèmes connexes comme celui de la détermination sociale des sciences.

Il convient, pour l'éviter, d'être attentif à la forme typique des énoncés qui attribuent à un individu une croyance donnée, comme « Pierre croit que Marie viendra ». Cette forme peut être représentée par un schéma propositionnel très simple:

x croit que p

Ce schéma comporte trois parties nettement distinctes. La lettre « x » indique la place du nom de l'individu - le plus souvent humain - auquel la croyance est imputée. Le foncteur « croit que » introduit ce qu'il est convenu d'appeler, depuis Russell (1940), une « attitude propositionnelle ¹² », en l'occurrence une attitude d'adhésion à l'endroit d'un certain contenu propositionnel ¹³. Quant à la lettre « p », elle pourra être remplacée par une phrase exprimant la proposition qui fait l'objet de l'adhésion, le contenu propositionnel de la croyance.

Ce contenu propositionnel peut être conçu, pour les besoins de la cause, comme un objet intensionnel abstrait, par exemple le *sens* même de la phrase qui l'exprime. On peut certes vouloir récuser l'existence réelle de telles entités et tenter, par analyse, de les réduire à n'être que des constructions logiques à partir d'objets empiriques concrets, mais en attendant que cette opération soit accomplie avec succès - si elle peut l'être -, nous n'avons pas d'autre choix, compte tenu de l'état actuel du langage des sciences humaines, que d'admettre méthodologiquement leur existence pour continuer à parler, comme tous les analystes d'idéologies, du *contenu* des croyances, de cela même qui est cru. J'appelle ici « proposition » toute entité qui est le sens d'au moins une phrase ¹⁴. Selon cette acception, le contenu propositionnel d'une croyance est toujours une proposition, celle qui fait l'objet de l'attitude dénotée par le foncteur « croire que ».

Si le contenu est un objet abstrait plutôt qu'empirique, l'attitude propositionnelle, quant à elle, lorsqu'elle est dirigée vers un contenu déterminé, doit certainement être une propriété empiriquement attestable - ne serait-ce qu'indirectement - de certains êtres, eux-mêmes empiriquement reconnaissables.

¹² Voir B. RUSSELL (1940), p. 159.

¹³ Tels que je les utilise ici, les termes « croire » et « croyance » ne connotent ni la fausseté, ni l'irrationalité, ni l'incertitude et ne s'opposent donc pas à « savoir » ou « certitude ».

¹⁴ Cf. B. RUSSELL (1940), p. 158: «... we may define a 'proposition', heuristically as 'what a sentence signifies'. »

Tel est le grand intérêt des foncteurs d'attitude propositionnelle pour les sciences humaines en général: ils permettent de relier de manière empiriquement fondée, des êtres observables à des contenus sémantiques et de franchir ainsi le fossé qui sépare le type logique des individus - en l'occurrence les humains singuliers - de celui des propositions. La relation qu'ils établissent entre individus et propositions n'est pas d'ordre causal pour autant et ne soulève donc nullement le problème absurde de savoir si les propositions sont causalement déterminées par les événements empiriques ou l'inverse. Il doit seulement être possible de décider dans certains cas au moins si tel individu croit ou ne croit pas telle proposition. Ce faisant, on obtient un énoncé de forme « x (ne) croit (pas) que p », qui est en principe testable et qui, pris dans sa totalité, est susceptible, lui, sans absurdité aucune, de s'inscrire dans un énoncé causal plus complexe de forme « à cause de q, x croit que p » ou « q se produit parce que x croit que p ».

On peut faire un pas de plus vers une définition de notre concept de croyance en remarquant qu'il existe dans nos langages une autre catégorie de foncteurs permettant de relier des individus empiriques à des contenus propositionnels: ce sont les foncteurs qui dénotent des actes illocutoires comme « affirmer que... », « demander si ... », « promettre que... », « ordonner que... ¹⁵ ». Dans l'usage ordinaire, ils entretiennent avec les foncteurs d'attitudes propositionnelles non seulement des similitudes structurales frappantes mais également des relations logiques étroites ¹⁶: affirmer que p, par exemple, c'est *ipso facto* exprimer la croyance que p. Nous pouvons ici, pour *les fins de l'analyse des idéologies*, relier par stipulation définitionnelle ces deux catégories de foncteurs l'une à l'autre d'une manière très simple. Ce sera l'objet de notre première définition

(D1) x croit que p = df x est disposé à affirmer que p.

Le *definiens* conserve la structure formelle du *definiendum*, celle d'une relation entre individus (« x ») et contenus propositionnels (« p »). Il n'y a pas ici, contrairement à ce que souhaiterait Quine (1960), élimination des objets intensionnels ¹⁷. L'avantage de la définition est plutôt de rendre explicite le caractère dispositionnel du concept de croyance et de limiter, par décision terminologique, la disposition en question à n'être qu'une propension à poser certains actes illocutoires d'un type déterminé, des actes d'assertion. Reprenons brièvement chacun de ces deux points.

¹⁵ Sur la notion d'« acte illocutoire », voir J.L. AUSTIN (1962) et J.R. SEARLE (1969).

¹⁶ Voir J.R. SEARLE (1979).

¹⁷ Voir QUINE (1960), chap. VI: « Flight from Intension ».

Que le verbe « croire » soit un terme dispositionnel, cela tient à son usage le plus habituel. On peut lui appliquer la caractérisation informelle que Ryle (1949) donne à d'autres termes dispositionnels comme « savoir » ou « aspirer à » : dire de quelqu'un qu'il croit quelque chose,

ce n'est pas dire qu'à un moment particulier il est en train de faire ou d'entreprendre quoi que ce soit, mais qu'il est capable de faire certaines choses lorsque le besoin se présente ou qu'il a un penchant à faire et à ressentir certaines choses en certaines sortes de circonstances. (Ryle, 1949, p. 112; ma traduction.)

Il faudrait, pour être complet, préciser la sorte de disposition qui est en cause¹⁸ et le genre de circonstances dans lesquelles elle est susceptible de se manifester. C'est là un travail délicat que je n'entreprendrai pas ici. La définition proposée permet seulement, par le recours à l'expression « est disposé à », d'identifier cette tâche comme pertinente pour l'analyse des idéologies - ce dont peu de socio-sémiologues semblent s'être explicitement rendu compte - et de reconnaître, comme pour tous les autres énoncés dispositionnels si fréquents dans le discours scientifique aussi bien qu'ordinaire, que la relation est indirecte entre les énoncés de forme « x croit que p » et les descriptions d'événements spatio-temporellement localisables sans que cela ne compromette en principe leur testabilité. Une sémantique générale des termes dispositionnels se révélerait précieuse pour l'épistémologie de l'analyse des idéologies.

La définition (D1) s'écarte davantage de l'usage ordinaire lorsqu'elle stipule que la croyance est une disposition à *affirmer*. Dans la conversation quotidienne, il est par exemple loisible de dire que certains êtres - pensons aux animaux - croient des choses qu'ils ne sont pas disposés à affirmer. Mais pour les besoins de la cause il y a avantage à restreindre le concept ordinaire de croyance. Cela permettra d'établir un lien définitionnel direct entre les croyances et le langage sans confiner pour autant l'analyse des idéologies à l'étude des discours effectivement proférés. La question du rapport entre idéologie et langage embarrasse toujours le discours théorique sur les idéologies. On voudrait voir dans l'expression linguistique la manifestation privilégiée de l'idéologie sans s'interdire d'imputer à quelqu'un une idéologie qu'il n'a pas *de facto* entièrement verbalisée. C'est précisément ce que rendra possible notre définition (D1). Elle n'empêche pas d'établir des relations entre les croyances et des actes, illocutoires ou non, autres que l'assertion, mais ces relations n'étant pas posées par définition, elles devront, pour être affirmées, faire l'objet d'énoncés synthétiques c'est-à-dire d'énoncés dont la valeur de vérité ne dépend pas exclusivement du sens des mots qui les composent.

¹⁸ Cf. G. RYLE (1949), p. 112: «... merely to classify a word as signifying a disposition is not yet to say much more about it than to say that it is not used for an episode. There are lots of different kinds of dispositional words. »

En localisant de cette manière le rapport entre croyance et langage, (D1) permet à la théorie des idéologies de profiter de l’énorme travail de clarification conceptuelle déjà opéré dans le champ de la théorie des actes de langage sans occasionner de rupture déchirante dans les recherches empiriques consacrées aux idéologies, lesquelles portent justement la plupart du temps sur des actes d’assertion. Du même coup, elle relie en principe la testabilité des énoncés de forme « x croit que p » à celle, intuitivement moins problématique, des énoncés de forme « x affirme que p ».

2.3 Systèmes idéologiques

[Retour à la table des matières](#)

Ainsi définie, la notion de croyance fournit la clé pour l’élaboration d’un réseau conceptuel spécifiquement adapté à l’analyse des idéologies. Non seulement elle sera réutilisée plus loin (déf. (D9)), mais surtout elle nous a permis de récupérer une distinction cruciale entre contenus propositionnels et attitudes propositionnelles. Je m’emploierai d’abord à caractériser les contenus proprement idéologiques pour revenir ensuite aux principales relations que ces contenus entretiennent avec certaines réalités sociales comme des agents, des textes ou des institutions.

Introduisons, pour commencer, deux définitions intermédiaires relatives aux contenus propositionnels en général, celles de « système propositionnel » et d’ « argument dans un système propositionnel » :

- (D2) un système propositionnel = df tout couple $\langle A, R \rangle$ où A est un ensemble quelconque de propositions et R un ensemble de règles d’inférence;
- (D3) un argument dans un système propositionnel $\langle A, R \rangle$ = df toute séquence ordonnée de propositions appartenant à A dont le dernier élément (la conclusion) peut être obtenu à partir des précédents (les prémisses) à l’aide des règles qui appartiennent à R.

(D2) utilise comme primitifs les notions ensemblistes standards de « couple » et d’ « ensemble », la notion logique de « règle d’inférence » que j’étends ici pour l’appliquer à des propositions plutôt qu’à des formules linguistiques, et la notion sémantique de « proposition » (le sens d’au moins une phrase).

L'objectif de cette définition est de cerner l'idée de « système de croyances » qui figure chez de nombreux théoriciens de l'idéologie et notamment dans la définition préthéorique citée plus haut. La stratégie consiste à situer la systématisme dans la possibilité d'inférer certaines propositions de certaines autres à l'aide de règles qui, histoire de ne pas présumer de l'universalité de la logique, peuvent varier d'un système à l'autre.

Quant à (D3), elle recourt également à des notions formelles familières (« séquence ordonnée », « appartenance », « obtention d'une proposition à l'aide de règles d'inférence », etc.) pour construire un concept général d'« argument » inspiré du concept logique de « dérivation ¹⁹ ». Cela nous sera utile pour préciser la notion de « justification » qu'employait aussi notre définition préthéorique et que l'on retrouve continuellement chez les théoriciens de l'idéologie. Notons que, selon (D3), tout argument est doublement relatif à un système propositionnel donné de forme $\langle A, R \rangle$: les propositions constitutives de l'argument doivent appartenir à l'ensemble A et les règles permettant d'inférer la conclusion des prémisses doivent appartenir à R.

Venons-en maintenant à la notion de « justification » :

(D4) une justification dans un système propositionnel Sp = df tout argument dans SP dont le dernier élément (la conclusion) est une proposition évaluative ou prescriptive.

Deux nouveaux primitifs apparaissent ici : « proposition évaluative » et « proposition prescriptive ». Leur caractérisation exacte relève de la sémantique du discours évaluatif et normatif, mais nous dirons intuitivement qu'une proposition évaluative attribue à un objet quelconque un prédicat évaluatif comme « bon », « mauvais », « louable », ou « condamnable », et qu'une proposition prescriptive applique un opérateur déontique comme « il faut », « il est obligatoire », « il est interdit », « il est permis », à un contenu propositionnel quelconque ²⁰.

(D2), (D3), (D4) permettent enfin d'aborder les concepts relatifs aux contenus proprement idéologiques :

¹⁹ Sur la notion de « dérivation » en logique, voir par exemple Y. GAUTHIER (1978), p. 34.

²⁰ Pour un aperçu général de la sémantique du discours évaluatif, voir par exemple W.D. HUDSON (1970). Sur la logique du discours prescriptif, appelée logique déontique, voir R. HILPINEN (1971) ou G. KALINOWSKI (1972).

- (D5) une proposition idéologique = df toute proposition évaluative ou prescriptive portant sur un groupe social, une institution sociale ou une entreprise sociale.

Cette définition met en scène, en plus des primitifs déjà introduits, la relation sémantique « porter sur » qui unit des propositions à des objets réels et dont l’élucidation constitue l’une des tâches centrales de la sémantique générale. Une fois acceptée, elle contribuera à définir la notion de « justification idéologique »:

- (D6) une justification idéologique dans un système propositionnel SP = df toute justification dans SP dont le dernier élément (la conclusion) est une proposition idéologique.

Et (D6) à son tour permet de mettre en place le concept le plus important pour le repérage des contenus idéologiques, celui de « système idéologique » :

- (D7) un système idéologique = df tout système propositionnel $\langle A, R \rangle$ tel que les règles de R autorisent la construction de justifications idéologiques dans $\langle A, R \rangle$.

On peut même, comme (D7) est encore très large, introduire un concept plus restreint, celui de « système strictement idéologique »:

- (D8) un système strictement idéologique = df tout système idéologique $\langle A, R \rangle$ tel que toute proposition appartenant à A est un élément essentiel d’au moins une justification idéologique dans $\langle A, R \rangle$.

Je dis qu’une proposition est un élément essentiel d’un argument ou d’une justification dans un système propositionnel SP si la séquence qui diffère au plus de l’argument en question par l’absence de la proposition en question n’est pas un argument dans SP. Un système strictement idéologique de forme $\langle A, R \rangle$ est donc susceptible de mettre à contribution dans les justifications idéologiques qu’il autorise toutes les propositions de son ensemble A, y compris celles qui ne sont pas intrinsèquement des propositions idéologiques au sens défini par (D5).

Tout cela peut être rendu plus intuitif par un exemple simplifié. Soit l’ensemble A1 de propositions correspondant aux formules suivantes:

- (A1) (1) Indépendance du Québec = bon
 (2) Le Parti québécois est pour l’indépendance du Québec
 (3) Le Parti libéral est contre l’indépendance du Québec
 (4) Le Parti libéral est contre le Parti québécois

- (5) Le Parti québécois = bon
- (6) Le Parti libéral = mauvais

Soit l'ensemble R1 de règles d'inférence suivantes:

- (R1) (a) $\langle x = \text{bon}, y \text{ est pour } x \rangle \text{ ---} \rightarrow y = \text{bon}$
- (b) $\langle x = \text{bon}, y \text{ est contre } x \rangle \text{ ---} \rightarrow y = \text{mauvais}$
- (c) $\langle x = \text{bon}, x \text{ est pour } y \rangle \text{ ---} \rightarrow y = \text{bon}$

Puisque A1 est un ensemble de propositions et R1 un ensemble de règles d'inférence, le couple $\langle A1, R1 \rangle$ constitue un *système propositionnel* (déf. (D2)).

Les règles de RI autorisent la construction de certains *arguments dans* $\langle A1, R1 \rangle$, par exemple:

Prémisses: (1) Indépendance du Québec = bon

(2) Le Parti québécois est pour l'indépendance du Québec

Conclusion: (5) Le Parti québécois = bon

La séquence (1), (2), (5) est bien un argument dans $\langle A1, R1 \rangle$, puisque chacune des propositions qui y figurent appartient à A1 et que son dernier élément est obtenue à partir des précédents par une règle de R1, en l'occurrence la règle (a) (déf. (D3)). On peut vérifier que l'ensemble des arguments dans $\langle A1, R1 \rangle$ comprend exactement quatre membres

- (1), (2), (5) (règle (a))
- (1), (3), (6) (règle (b))
- (5), (4), (6) (règle (b))
- (5), (2), (1) (règle (c)).

Chacun de ces quatre arguments constitue une *justification*, le dernier élément étant toujours une proposition évaluative (déf. (D4)). Qui plus est, les propositions (1), (5) et (6) sont des propositions *idéologiques*: non seulement elles sont évaluatives mais elles portent en outre sur des institutions ou entreprises sociales, comme l'indépendance du Québec, le Parti québécois ou le Parti libéral (déf. (D5)). Comme elles sont les seules à figurer en dernière position d'un argument quelconque dans $\langle A1, R1 \rangle$, tous les arguments dans $\langle A1, R1 \rangle$ sont des justifications idéologiques (déf. (D6)).

Et puisque R1 autorise la construction de justifications idéologiques dans $\langle A1, R1 \rangle$, le système propositionnel $\langle A1, R1 \rangle$ est aussi un *système idéologique* (déf. (D7)). C'est même un *système strictement idéologique*: on peut vérifier que chaque proposition de A1, y compris les propositions non-idéologiques (2), (3) et (4), est un élément essentiel d'au moins une des quatre justifications idéologiques dans $\langle A1, R1 \rangle$ (déf. (D8)).

On pourrait pousser beaucoup plus loin l'analyse des propriétés formelles des systèmes idéologiques. On aura par exemple remarqué que $\langle A1, R1 \rangle$ est circulaire: il autorise à la fois les arguments $\langle (1), (2), (5) \rangle$ et $\langle (5), (2), (1) \rangle$.

52

D'autres systèmes recourent à des postulats idéologiques, c'est-à-dire des propositions idéologiques susceptibles en vertu des règles d'inférence de figurer parmi les prémisses de certaines justifications idéologiques sans être les conclusions d'aucun argument (21). Laissons pour l'instant ces complications de côté. Il n'était encore question que d'explicitier partiellement certains concepts sémantiques élémentaires, ceux notamment de « système idéologique » et de « justification idéologique » qui figuraient dans notre définition préthéorique.

Ces concepts, notons-le, ne permettent pas de repérer directement des objets empiriques. Après tout, ni les propositions, ni les règles d'inférence, ni *a fortiori* les ensembles ou les séquences de propositions ou de règles ne sont immédiatement accessibles à l'expérience perceptive. Ils appartiennent, dirait-on, à l'univers des intelligibles, à ce que Karl Popper appelle le « troisième monde (22) ». Que ce paradis platonicien soit réductible à l'univers des objets matériels, comme l'espèrent les empiristes et les matérialistes, cela ne nous importe pas pour le moment puisque nous sommes convenus d'accepter *méthodologiquement* l'existence de ses habitants. De toute façon, matérialistes ou pas, nous parlons continuellement du *sens* des mots et des phrases et de leurs relations logiques. Si la réduction de ces entités logico-sémantiques s'avère un jour possible, ce sera tant mieux, mais elle n'empêchera personne de continuer à s'exprimer *comme si* ces objets avaient une existence réelle, pas plus que la réduction russellienne des nombres n'interdit l'usage de ces langages dont l'ontologie comporte des objets numériques (23). Il serait certes intéressant de disposer d'une procédure explicite pour reconstituer les propositions à partir des occurrences linguistiques matériellement réalisées dans des formes sonores ou visuelles. Ce serait là l'objet d'une sémantique matérialiste qui reste encore à faire. En attendant, cependant, nous savons tous intuitivement retracer le sens de certaines phrases, celles au moins de notre

langue maternelle: il n'en faut guère plus pour justifier le recours théorique à des entités logico-sémantiques.

2.4 Relations empiriques

[Retour à la table des matières](#)

Cela dit, il est possible de définir aussi certaines relations, particulièrement pertinentes pour l'analyse des idéolo

53

gies, entre des entités empiriques appartenant à l'univers social et des systèmes propositionnels et de fournir de la sorte un vocabulaire de base pour la formulation d'hypothèses sociologiques relatives aux contextes sociaux et historiques dans lesquels s'épanouissent les systèmes idéologiques.

Ces nouvelles définitions, dont la liste pourrait facilement être allongée selon les besoins, recourront non seulement aux concepts sémantiques introduits par (D2)... (D8), mais aussi à deux relations fondamentales qui nous serviront à ancrer dans la réalité sociale les entités abstraites invoquées au paragraphe précédent. La première est la relation dénotée par le foncteur « croire que » défini en (D1): elle unit des individus humains à des propositions. La seconde est la relation « être exprimé dans » qui relie des propositions à des *textes*: considérant le texte comme une séquence de phrases (orales ou écrites, peu importe) et par conséquent comme un objet empiriquement identifiable, nous dirons qu'une proposition *p* est exprimée dans un texte *T* si *p* est le sens d'au moins une phrase ou séquence de phrases de *T*. Ces deux relations permettent de brancher les systèmes propositionnels sur deux catégories d'entités empiriques particulièrement importantes pour l'analyse des idéologies: les individus humains et les textes. Quant aux entités proprement sociales, comme les groupes ou les institutions, nous verrons également en cours de route comment il est possible de les rejoindre.

2.4.1 Adhérer (ADH)

[Retour à la table des matières](#)

(D9) x adhère à un système propositionnel $\langle A, R \rangle$ (en abrégé: x ADH $\langle A, R \rangle$) =df pour toute proposition p appartenant à l'ensemble A de $\langle A, R \rangle$, x croit que p ; et pour tout argument dans $\langle A, R \rangle$ de forme $\langle p_1 \dots P_n \rangle$, x croit que $\langle p_1 \dots p_{n-1} \rangle$ implique P_n .

Selon cette définition, pour qu'on puisse dire d'un individu humain qu'il « adhère » à un système propositionnel quelconque, il faudra premièrement que l'individu en question croie toutes les propositions qui figurent dans ce système et deuxièmement qu'il souscrive à tous les arguments qu'autorise le système, autrement dit qu'il soit disposé à affirmer, dans quelque rhétorique que ce soit, que la conclusion de chacun de ces arguments découle bien de ses prémisses (24).

54

C'est là une définition très restrictive que l'on gagnerait à assouplir de diverses manières. On pourrait substituer à « ADH » un concept plus nuancé de « degré d'adhésion » ou élargir son domaine pour y inclure les groupes sociaux, s'autorisant ainsi à dire, dans certaines circonstances, qu'un groupe adhère à un système propositionnel (par exemple si chacun - ou la majorité - de ses membres y adhère). Autant de subtilités dans lesquelles je ne veux pas entrer ici. L'important est d'avoir repéré une relation empiriquement attestable entre des individus concrets (ou des groupes) et des systèmes propositionnels, notamment des systèmes idéologiques. Qu'il suffise pour l'instant de pressentir les voies qu'il faudrait explorer pour raffiner notre appareil conceptuel.

2.4.2 Véhiculer (VEH)

[Retour à la table des matières](#)

(D10) un texte T véhicule un système propositionnel $\langle A, R \rangle$ (en abrégé: T VEH $\langle A, R \rangle$) = df pour toute proposition de forme « $\langle p_1 \dots p_{n-1} \rangle$ implique P_n » exprimée dans T , $\langle p_1 \dots P_n \rangle$ est un argument dans $\langle A, R \rangle$.

« VEH » concerne les textes dans lesquels sont exprimées -entre autres choses peut-être - des propositions complexes d'un caractère bien spécial - que nous appellerons des « propositions argumentatives » -, celles qui sont de forme « $\langle P_1 \dots P_{n-1} \rangle$ implique P_n », celles donc qui d'une série de prémisses

infèrent une conclusion. Il est facile de voir qu'à chaque proposition argumentative doit correspondre un argument dans au moins un système propositionnel de forme $\langle A, R \rangle$, c'est-à-dire une séquence $\langle p_1 \dots p_n \rangle$ dont chaque élément appartient à A et dont la conclusion découle des prémisses en vertu des règles de R. La définition (D10) autorise à dire qu'un texte véhicule un système propositionnel lorsque à chaque proposition argumentative exprimée dans ce texte correspond un argument dans le système propositionnel en question.

Ce n'est là qu'une des nombreuses relations entre systèmes et textes qu'il est possible de construire sur la base de la relation préalable « être exprimé dans », mais elle est hautement pertinente pour l'analyse des idéologies dans la mesure où celle-ci s'intéresse à des textes pour en dégager des justifications idéologiques, lesquelles, comme on l'a vu,

55

constituent une sorte particulière d'arguments (déf. (D4) et (D6)). Elle permet en tout cas d'explicitier la notion de « texte idéologique » :

(D11) un texte idéologique = df tout texte qui véhicule un système idéologique.

Comme pour « ADH », on pourrait élargir, nuancer et complexifier « VEH » selon les besoins et introduire d'autres relations pertinentes entre textes et systèmes propositionnels, ce dont de nouveau je m'abstiendrai ici.

2.4.3 Diffuser (DIF)

[Retour à la table des matières](#)

Notre troisième relation empirique unit ce que j'appellerai, en m'inspirant d'Althusser (1970), des « *appareils textuels* » à des systèmes propositionnels. Un appareil textuel est une institution sociale quelconque qui produit des textes (oraux ou écrits). Les notions d' « appareil textuel » et de « production de textes » devraient évidemment faire l'objet d'analyses beaucoup plus serrées qui relèvent de la sociologie des institutions, mais contentons-nous pour l'instant de les employer comme primitifs. Qu'on songe, pour s'en donner une compréhension intuitive, à des institutions scolaires ou ecclésiastiques, des maisons d'édition, des revues, des appareils gouvernementaux, etc., autant d'institutions sociales dont on doit pouvoir dire qu'elles « produisent des textes » et qu'on doit par conséquent pouvoir ranger parmi les appareils

textuels. Combinés aux définitions précédentes, ces primitifs nous servent à poser la définition suivante:

(D12) un appareil textuel diffuse un système propositionnel $\langle A, R \rangle$ (en abrégé: AT DIF $\langle A, R \rangle$) = df certains des textes produits par AT diffusent $\langle A, R \rangle$.

On pourra construire alors le concept, si important, d' « appareil idéologique »:

(D13)un appareil idéologique = df tout appareil textuel qui diffuse un système idéologique (ou, ce qui est équivalent: tout appareil textuel qui produit des textes idéologiques).

56

2.5 Analyse interne et analyse externe

[Retour à la table des matières](#)

Les définitions (D1)... (D13) sont élémentaires et pourraient être complexifiées à volonté. Elles établissent néanmoins des connexions logiques systématiques entre certains des principaux concepts pertinents pour l'analyse des idéologies, notamment entre les concepts sémantiques et les concepts sociologiques, et identifient avec une certaine précision les liens de dépendance conceptuelle qui unissent en principe l'analyse des idéologies à d'autres domaines disciplinaires comme la théorie des actes de langage, la sémantique intensionnelle et particulièrement celle du discours évaluatif et prescriptif, la sociologie générale, la sociologie des institutions, voire la psychologie sociale qui s'intéresse précisément à l'étude des croyances et des attitudes socialement partagées. Elles suggèrent enfin toute une problématique de l'analyse des idéologies sur la base d'une distinction entre l'analyse interne des systèmes idéologiques et leur analyse externe.

2.5.1. L'analyse interne

[Retour à la table des matières](#)

J'appelle ici « analyse interne d'un système idéologique $\langle A, R \rangle$ » l'entreprise discursive qui vise à caractériser l'ensemble A et à formuler des règles d'inférences équivalentes à celles de R. Utilisant le vocabulaire de Chomsky, on pourra dire que l'analyse interne d'un système idéologique $\langle A, R \rangle$ est une grammaire générative capable d'engendrer toutes les propositions appartenant à A et toutes les séquences de propositions qui sont des justifications idéologiques dans $\langle A, R \rangle$. On songera tout naturellement dans l'élaboration de telles grammaires à exploiter les modèles qui ont été proposés en psychologie sociale pour décrire justement des systèmes de croyances évaluatives, celui par exemple de Rosenberg et Abelson (25). Ces modèles n'ont pas en général été formulés comme des grammaires, mais l'adaptation est facile à effectuer.

Les problèmes épistémologiques relatifs aux critères d'adéquation de l'analyse interne sont à première vue assez semblables à ceux que rencontre la linguistique générativiste. Il faut, pour tester la grammaire, que l'on puisse reconnaître, indépendamment d'elle et au moins pour les cas clairs, que telle proposition appartienne bien à l'ensemble A d'un système idéologique de forme $\langle A, R \rangle$ et que telle séquence de

57

propositions soit bien un argument dans $\langle A, R \rangle$. Cela suppose qu'on se donne au départ un domaine empirique de référence, par exemple un groupe social identifié ou un corpus de textes, et que l'on soit en mesure de vérifier que les propositions et les arguments engendrés par notre grammaire sont endossés par les membres du groupe choisi ou sont exprimés dans le corpus retenu. C'est dire que même l'analyse interne ne peut en pratique faire l'économie des relations empiriques cernées par les définitions (D10) à (D13): elle doit au moins présupposer certaines d'entre elles et ne saurait par conséquent être conçue comme une entreprise purement formelle.

La principale difficulté cependant provient de ce que, contrairement aux grammaires linguistiques, une grammaire de système idéologique (telle que définie ici) doit engendrer des propositions ou des séquences de propositions, et non pas des phrases ou des séquences de phrases. Cela est requis pour assurer qu'un même système idéologique puisse être véhiculé par des textes rédigés dans des langues ou dans des rhétoriques diverses, ou qu'une même proposition idéologique puisse être crue par des locuteurs parlant des langages différents et puisse être exprimée dans des textes distincts en surface. Or les tests d'adéquation pour l'analyse interne nécessitent la plupart du temps de prendre en considération des séquences de phrases appartenant à une langue particulière. Idéalement, la procédure de test devrait par conséquent prévoir des règles sémantiques pour retrouver les propositions idéologiques et les

propositions argumentatives exprimées dans les textes retenus pour analyse. C'est à cette tâche que s'emploient en principe les approches sémiotiques de l'idéologie. Je m'y suis moi-même frotté en travaillant avec Pierre Plante, actuellement à l'Université du Québec à Montréal, à combiner la grammaire de surface du français élaborée par Plante (1975), (1979) et (1980) avec une sémantique rudimentaire du discours évaluatif, pour l'analyse informatisée d'un corpus de lettres aux journaux consacrées à la chasse aux phoques (26). Ce genre d'entreprise suscite des difficultés théoriques considérables, comme le savent tous ceux qui oeuvrent en sémantique, mais je ne vois là encore aucune raison de désespérer.

L'important pour mon propos actuel est de bien reconnaître la distinction de principe entre les contenus idéologiques

58

(propositions, séquences de propositions, systèmes propositionnels) et leurs expressions linguistiques (phrases, séquences de phrases, textes) et d'apercevoir par là le rôle exact que peut jouer une sémantique des langues naturelles, qu'elle soit intuitive ou explicite, dans l'analyse des idéologies: permettre de retrouver les propositions idéologiques et les propositions argumentatives exprimées dans un texte donné.

Sans nous engager plus avant dans cette direction, remarquons seulement deux choses encore. Premièrement, il n'est pas nécessaire qu'une proposition idéologique exprimée dans un texte donné soit le sens d'une unique phrase de ce texte; elle pourra souvent, au contraire, même si elle est très simple, être exprimée par une longue séquence, continue ou non, de phrases. Deuxièmement, on peut présumer que chaque texte exprime potentiellement une pluralité de sens situés à des niveaux différents dont chacun est relatif à ce que j'appellerais une « grille d'interprétation », c'est-à-dire un ensemble particulier de règles sémantiques capables d'associer des propositions à des phrases ou à des séquences de phrases: on peut ainsi faire l'hypothèse que la lecture spontanée d'un texte met en jeu plusieurs grilles d'interprétation fonctionnant chacune avec des unités linguistiques et sémantiques différentes et avec des règles différentes. Si tel est bien le cas, la tâche d'une sémantique générale s'en trouvera considérablement complexifiée mais, paradoxalement peut-être, cela simplifiera du même coup la construction de tests pour l'analyse interne des systèmes idéologiques, laquelle ne requerra plus dès lors une sémantique complète, mais seulement l'élaboration d'une grille d'interprétation spécifiquement appropriée au repérage des propositions et des justifications idéologiques.

2.5.2 *L'analyse externe*

[Retour à la table des matières](#)

L'analyse externe d'un système idéologique donné peut être définie comme l'étude des relations empiriques que les agents sociaux, les groupes sociaux et les institutions sociales entretiennent avec ce système. Elle devra présupposer, cette fois, une caractérisation au moins rudimentaire des propriétés internes, c'est-à-dire des propositions et des arguments admis par le système, pour se concentrer plutôt sur des relations comme « ADH » et « DIF » (déf. (D10) et (D12)). Les questions qu'elle soulève sont au départ les suivantes:

59

- quels individus ou quels groupes adhèrent à ce système? -quels sont les appareils idéologiques qui le diffusent?

À partir de là, l'analyse externe débouche d'elle-même sur l'étude sociologique ou historique des conditions sociales dans lesquelles les systèmes idéologiques font l'objet d'une certaine adhésion ou d'une certaine diffusion. Elle peut scruter les déterminations causales qui affectent l'adhésion et la diffusion ainsi que les effets sociaux de ces phénomènes et envisager à ce propos des lois explicatives générales. Considérons, à titre d'exemple, l'hypothèse souventes fois proposée selon laquelle la position de classe d'un agent social détermine son idéologie. Pour peu qu'on dispose d'un concept clair de « position de classe », ce qu'il ne m'appartient pas de discuter ici, cette hypothèse peut recevoir, à l'aide des termes définis plus haut, la forme suivante:

pour tout individu x et pour tout système idéologique $\langle A, R \rangle$, la probabilité que x ADH $\langle A, R \rangle$ est fonction de la position de classe de x ; ce qui est une hypothèse sociologique testable en principe.

Passées au crible d'une telle reformulation, les hypothèses sociologiques ou historiques concernant les idéologies peuvent en général être rendues plus claires. Affirme-t-on, par exemple, que telle idéologie favorise les intérêts de la classe dominante? L'appareil conceptuel proposé ici décèle au moins trois interprétations bien distinctes de cette thèse:

- a) l'adhésion des membres d'une société à tel système idéologique SI tend à favoriser les intérêts de la classe dominante;
- b) la diffusion de SI dans une société donnée tend à favoriser les intérêts de la classe dominante;
- c) si les prescriptions prônées par SI étaient mises en application, cela tendrait à favoriser les intérêts de la classe dominante.

Chacune des trois recourt à certains concepts proprement sociologiques dont l'analyse ne doit pas nous retenir ici, comme « favoriser les intérêts de la classe dominante ». Mais quoi qu'il en soit de ces concepts, les définitions proposées plus haut permettent au moins de voir que nos trois reformulations ne sont pas logiquement équivalentes et que l'énoncé général dissimulait au moins trois hypothèses sociologiques distinctes. Elles

60

suggèrent en même temps des façons de préciser encore chacune d'entre elles et indiquent certaines voies à suivre pour essayer de les tester. En outre, chacune des reformulations évite l'absurdité selon laquelle un contenu ou un système propositionnel aurait de lui-même quelque effet sur la satisfaction des intérêts sociaux.

Si elles étaient adéquates, nos définitions devraient ainsi permettre de cerner avec plus d'acuité les questions et les thèses relatives à la présence sociale des idéologies et d'en entreprendre un examen empirique plus rigoureux. Telle est précisément la tâche de l'analyse externe des systèmes idéologiques.

De nombreux points restent en suspens et les définitions proposées ici demandent encore à être sévèrement dégrossies. L'important, me semble-t-il, est qu'un tel réseau définitionnel, capable de démarquer clairement les contenus idéologiques des circonstances sociales et de repérer néanmoins les relations qui les unissent, est aujourd'hui indispensable à l'analyse des idéologies pour se sortir des discussions oiseuses et des confusions décidément nocives dans lesquelles elle tend à s'embourber. À travers mille autres suggestions précieuses, les innombrables recherches poursuivies depuis plus d'un siècle sur les idéologies nous apprennent au moins ceci: il convient en pareille matière de se méfier des langages spontanés et, le cas échéant, de leur faire violence.

Références bibliographiques

[Retour à la table des matières](#)

ABELSON, R. et ROSENBERG, M. (1958), « Symbolic Psychologic: A Model for Attitudinal Cognition », *Behavioral Science*, 3, pp. 1- 13.

ALTHUSSER, L. (1970), « Idéologie et appareils idéologiques d'État », *La Pensée*, n° 151, pp. 3-38.

ANSART, P. (1977), *Idéologies, conflits et pouvoir*, Paris, P.U.F.

AUSTIN, J.L. (1962), *How to do Things with Words*, Cambridge, Mass., Harvard University Press.

BIRNBAUM, N. (1960), _ The Sociological Study of Ideology (1940-1960). A Trend Report and Bibliography », *Current Sociology*, vol. 9, n° 2, pp. 91-170.

CALDER, B.J. et M. ROSS (1976). « Attitudes: Theories and Issues » *Contemporary Topics in Social Psychology*, sous la direction de J.W. Thibaut et al., Morristown, N.J., General Learning Press, pp. 3-35.

CARNAP, R. (1950), « Empiricism, Semantics and Ontology », *Meaning and Necessity*, 2 éd., Chicago, The University of Chicago Press, 1956, pp. 205-221.

CHURCH, A. (1956), « Propositions and Sentences », in A. Church, N. Goodman et I.M. Bochenski, *The Problem of Universals*,

Notre Dame, Ind., University of Notre Dame Press, pp. 1- 11.

COMTE, A. (1830), *Cours de philosophie positive*, tome premier, Paris, Bachelier (réimpr. anastatique, Paris, Anthropos, 1968).

DUMONT, F. (1974), *Les Idéologies*, Paris, P.U.F.

FREGE, G. (1971), *Écrits logiques et philosophiques*, trad. et introd. par Claude Imbert, Paris, Seuil.

GAUTHIER, Y. (1978), *Méthodes et concepts de la logique formelle*, Montréal, Presses de l’Université de Montréal.

GOLLOB, H.F. (1974), « The Subject-Verb-Object Approach to Social Cognition », *Psychological Review*, 81, pp. 286-321.

HILPINEN, R. (sous la direction de) (1971), *Deontic Logic: Introductory and Systematic Readings*, Dordrecht, Reidel.

HUDSON, W.D. (1970), *Modern Moral Philosophy*, Londres, MacMillan.

KALINOWSKI, G. (1972), *La Logique des normes*, Paris, P.U.F.

LARRAIN, J. (1979), *The Concept of Ideology*, Londres, Hutchinson.

MARX, K. et F. ENGELS (1966), *L’Idéologie allemande*, trad. par Renée Cartelle et Gilbert Badia, Paris, Éditions Sociales.

MONIÈRE, D. et A. VACHET (1980), *Les Idéologies au Québec*, bibliographie, 3e éd. revue, Montréal, Bibliothèque nationale du Québec.

NAESS, A. (1956), *Democracy, Ideology and Objectivity* (avec la collab. de J.A. Christopherson et K. Kvalo), Oslo, Oslo University Press et Oxford: Blackwell.

PANACCIO, C. (1979a), « Des phoques et des hommes. Autopsie d'un débat idéologique », *Philosophiques*, 6, 1, pp. 45-63.

PANACCIO, C. (1979b), « Pour une définition du mot idéologie », *Discours et histoire, sous la direction de Georges Leroux, Cahiers Recherches et Théories*, Montréal, U.Q.A.M.

PLANTE, P. (1975), *Proposition d'algorithme pour le dépistage de relations de dépendance contextuelle dans un texte*, mémoire de maîtrise en philosophie, Montréal, U.Q.A.M.

PLANTE, P. (1979), *Le Déredec, logiciel pour le traitement linguistique et l'analyse de contenu des textes*, thèse de doctorat en philosophie, Trois-Rivières, U.Q.T.R.

PLANTE, P. (1980), *Déredec* (version révisée), Montréal, U.Q.A.M.

POPPER, K. (1972), *Objective Knowledge*, Oxford, Oxford University Press.

QUINE, W.V.O (1960), *Word and Object*, Cambridge, Mass., The M.I.T. Press.

ROCHER, G. (1969), *Introduction à la sociologie générale*, t. 1: *L'Action sociale*, Montréal, Hurtubise HMH.

RUSSELL, B. (1940), *An Inquiry into Meaning and Truth*, London, Allen and Unwin (Harmondsworth, Penguin Books, 1962).

RYLE, G. (1949), *The Concept of Mind*, London, Hutchinson (Harmondsworth, Penguin Books, 1973).

SAVARY, C. (1975), *Bibliographie sur l'idéologie*, 2e éd., *Cahiers Recherches et Théories*, Trois-Rivières, U.Q.T.R.

SEARLE, J.R. (1969), *Speech Acts*, Londres, Cambridge University Press.

SEARLE, J. R. (1979), « What Is an Intentional State? », *Mind*, 88, pp. 74-92.

Fin du texte